



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS

REPUBLIQUE FRANCAIS

Envoyé en préfecture le 24/03/2021
Reçu en préfecture le 24/03/2021
Affiché le 
ID : 032-253201842-20210317-CSEAU010321-DE

DELIBERATION n° EAU 01 03 21
Séance du 17 Mars 2021

CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
BUDGET EAU

Nombre de membres

En exercice : 08
Présents : 08
Représenté : 00
Absents : 00

Date de la convocation

Le 2 Mars 2021

Date de publication

Le 24/03/2021

Le 17 Mars 2021 à 10 heures, les membres du Collège « Eau » siégeant au Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY, Président

Présents : MM Francis DUPOUEY, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Benoît DESENLIS, Jean FALCO, Robert FRAIRET, Mme Muriel LARRIEU

Représenté : /

Absents : /

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président indique que le Débat d'Orientation Budgétaire, formalité substantielle sans caractère décisionnel, constitue la phase préparatoire du Budget Primitif 2021.

1. Grands axes d'investissement du budget eau :

L'opération de raccordement du secteur d'Auch Nord à l'usine de Pléhaut est engagée dès 2021, pour un montant d'investissement estimé à 7 000 000 euros, avec un financement prévisionnel à hauteur de 55% par l'agence de l'Eau et à hauteur de 7.5% par le Département du Gers. Ce raccordement devrait être opérationnel à la fin du premier semestre 2022.

Aussi, se pose à cette échéance, la mutualisation des coûts d'investissement de cette opération avec les investissements réalisés précédents sur les secteurs de l'Arros et de Pléhaut, en appliquant un coût unique de production pour l'ensemble des secteurs. Les coûts d'investissement de Pléhaut et de l'Arros sont quasi-identiques à l'horizon 2023. Le coût mutualisé serait de 0.29 euros/m³ (y compris réservoir distribution Vic) ou de 0.28 euros/m³ (hors réservoir de distribution Vic).

D'autre part, le syndicat mixte Trigone prévoit des travaux sur les réseaux de distribution, avec une enveloppe de 2 000 000 euros sur 2021. Ces travaux, en partie programmés en 2020, sont financés via le prêt déjà souscrit auprès de la banque postale. Il sera également sollicité des financements de l'Agence de l'Eau sur ces opérations.

Une prospective budgétaire a été présentée portant sur l'impact de ces investissements sur le budget de fonctionnement ainsi que l'équilibre du budget d'investissement. Les différents ratios financiers ont été présentés et débattus.

2. Le budget de fonctionnement :

Il a été débattu sur :

- **Le coût d'investissement de production:**

La mutualisation des coûts d'investissement liés à la production a été débattue en séance. Les membres de l'Assemblée souhaitent aller vers une mutualisation de l'ensemble des investissements, y compris la partie réservoir de Broquens, destinée au réseau de distribution de Vic-Fezensac.

- **Les coûts d'exploitation de production:**

A l'horizon 2023, le coût d'exploitation de production sera identique sur tous les secteurs, à l'exception de la taxe CACG (base de calcul différente d'un secteur à l'autre dont l'incidence est de plus 0.4 euros/m³ à + 0.08 euros/m³ suivant le secteur). Il a été proposé et débattu sur un coût de production mutualisé de :

Coût exploitation production : 0.32 euros/m³

Taxe cacg mutualisé tout secteur : 0.04 euros/m³

Coût d'exploitation production mutualisé de 0.36 euros/m³

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- **L'impact du coût mutualisé sur la vente d'eau produite :**
Il a été proposé en débat, de se positionner sur le niveau de mutualisation qui pourrait être retenu. L'assemblée opte pour une mutualisation totale des coûts de production et un prix de 0.65 euros/m3 produite.
- **L'impact des investissements de production et des renouvellements de réseaux programmés sur le prix de l'eau aux abonnés:**
Suivant l'option de mutualisation retenue, il sera nécessaire de revaloriser le tarif de l'eau du secteur du Comité territorial de Pléhaut au minimum de 1 cts/m3/abonné/an pendant 5 ans.
Les investissements de renouvellements de réseaux programmés sur le secteur de Valence sur Baise nécessitent d'augmenter également le prix de l'eau 1 cts/m3/abonné/an sur 5ans sur le secteur du Comité Territorial de Pléhaut (hors Castéra-Verduzan).
Le prix de l'eau sur le secteur du Rambert est suffisant pour couvrir les investissements programmés de production et de renouvellement de réseaux.

En résumé, il est proposé à partir de l'exercice 2022, d'appliquer un tarif de production unique avec un objectif de 0.65 euros/m3 produit. A compter du 1^{er} juillet 2021, il est proposé d'augmenter le prix de l'eau sur le secteur du Comité Territorial de Pléhaut (hors Castéra-Verduzan) de 2 cts/m3/abonné/an et de 1 cts/m3/abonné/an pour la commune de Castéra-Verduzan.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical « Eau »,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DÉCIDE

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2021

Le Président,
Francis DUPOUEY